



# INTERNAT

INTENDANCE

2022/2023

Passage self Biométrique

Période de crise sanitaire : maintien du passage à la carte

ATTENTION : les cartes sont valables toute la scolarité, jusqu'à reprise du système de reconnaissance biométrique

## DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT RENTRÉE 2022

(service de pension complète)

- DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES -

La présente demande ne constitue en aucune façon l'assurance d'une admission à l'internat. En raison du nombre limité de places et des critères de priorité du recrutement, cette demande peut ne pas être satisfaite.

**ABONNEMENT FORFAIT 4 NUITS (Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi)**

Ce choix pourra être modifié à la rentrée en fonction de l'emploi du temps.

### ● INSCRIPTION

NOM et PRÉNOM de l'élève :  Classe :

Adresse :

Code postal :  Commune :

Téléphone :  Mél :

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

Père  Mère  Représentant légal de l'élève susnommé(e),

demande son inscription au Lycée Louis Darmanté de CAPBRETON en qualité d'interne.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'admission et de règlement des frais scolaires et m'engage à régler ceux-ci à l'agent comptable de l'établissement dès réception de l'avis aux familles qui me sera adressé en début de chaque trimestre.

Fait à  le

Signature des parents ou du représentant légal

### ● MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT :

1°) Le fonctionnement de la demi-pension et de l'internat est basé sur le système d'abonnement trimestriel **payable d'avance**, dès réception de la facture appelée « avis aux familles » et donnée aux élèves selon le calendrier ci-dessous :

1<sup>er</sup> trimestre : début novembre,

2<sup>ème</sup> trimestre : mi-janvier,

3<sup>ème</sup> trimestre : début avril.

**Les règlements se font prioritairement par :**

- Télépaiement via les télé-services,

- Virement bancaire,

- Chèque, carte bancaire ou espèces au Service Intendance

**Attention : l'établissement ne propose pas le prélèvement automatique.**

2°) Pour les élèves boursiers, la bourse est affectée en priorité au paiement de la demi-pension ou de l'internat. L'excédent est reversé à la famille en fin de trimestre (JOINDRE UN RIB).